

INTER REGION « GRAND OUEST »

RECENSEMENT DES POSTES A OUVRIR AUX CONCOURS DONT LES INSCRIPTIONS DEBUTERONT MI-DECEMBRE 2025

SAISIE DES DONNEES AU PLUS TARD LE 17 SEPTEMBRE 2025 SUR LE SITE INTERNET DU CDG76

FILIERE ADMINISTRATIVE

➔ **ATTACHE TERRITORIAL (CATEGORIE A)** *CONCOURS INTERNE, CONCOURS EXTERNE, 3EME CONCOURS*

PERIODE DE PREINSCRIPTION AU CONCOURS : du 10/03/2026 au 15/04/2026

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : le 23/04/2026

DEBUT DES EPREUVES : 19/11/2026

CONDITIONS D'ACCES

CONCOURS INTERNE : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, justifiant de quatre ans au moins de services publics au 1er janvier de l'année du concours.

CONCOURS EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement II) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

3EME CONCOURS : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par l'article L212-7 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée des contrats d'apprentissage et celle des contrats de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

FILIERE CULTURELLE

→ CONCOURS DE BIBLIOTHECAIRE (CATEGORIE A) *CONCOURS INTERNE, CONCOURS EXTERNE*

PERIODE DE PREINSCRIPTION AU CONCOURS : du 06/01/2026 au 11/02/2026

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 19/02/2026

DEBUT DES EPREUVES LE : 19/05/2026

CONDITIONS D'ACCES

INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat OU d'un titre ou d'un diplôme homologué au moins au niveau 6 (anciennement II) des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971.

Spécialité 1 : Bibliothèques

Spécialité 2 : Documentation

FILIERE MEDICO-SOCIALE

➔ ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF (CATEGORIE A) *CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVES*

PERIODE DE PREINSCRIPTION AU CONCOURS : du 07/04/2026 au 13 /05/2026 DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : le 21/05/2026

DEBUT DES EPREUVES : à compter du 8/10/2026

CONDITIONS D'ACCES

SPECIALITE ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL : Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou d'autres titres mentionnés à l'article L.411-1 du code de l'action sociale et des familles.

SPECIALITE EDUCATION SPECIALISEE : Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions prévues par le décret 2007-196 du 13/02/2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

SPECIALITE CONSEIL EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE : Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions prévues par le décret 2007-196 du 13/02/2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique

➔ CADRE DE SANTE PARAMEDICAL (CATEGORIE A) *CONCOURS INTERNE SUR TITRE ET EXTERNE*

PERIODE DE PREINSCRIPTION AU CONCOURS : du 16/12/2025 au 21/01/2026 DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 29/01/2026

DEBUT DES EPREUVES : à compter du 13/04/2026

CONDITIONS D'ACCES

INTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES : Ouvert dans l'une des spécialités, aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels justifiant :

- de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer exigés pour passer les concours de puériculture de classe normale, d'infirmier en soins généraux, ou de technicien paramédical,
- du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent,
- au 1^{er} janvier de l'année du concours d'au moins cinq ans de services publics en qualité de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical.

CONCOURS EXTERNE : Ouvert aux candidats justifiants :

- de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer exigés pour passer les concours de puériculture de classe normale, d'infirmier en soins généraux, ou de technicien paramédical,
- du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent,
- au 1^{er} janvier de l'année du concours de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.

Le concours de cadre de santé paramédical est ouvert par spécialité :

Spécialité : « Puériculture cadre de santé de 2eme classe »,

Spécialité : « Infirmier cadre de santé de 2eme classe »,

Spécialité : « Technicien paramédical cadre de santé de 2eme classe »

FILIERE POLICE



CONCOURS DE CHEF SERVICE DE POLICE MUNICIPALE (CATEGORIE B) *CONCOURS INTERNE, CONCOURS EXTERNE, 3EME CONCOURS*

PERIODE DE PREINSCRIPTION AU CONCOURS : **du 16/12/2025 au 21/01/2026**

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : **29/01/2026**

DEBUT DES EPREUVES LES : **11/06/2026**

CONDITIONS D'ACCES

INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du Code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au moins au niveau 4 (anciennement IV) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

3EME CONCOURS AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.